LETTRE CIRCULAIRE No. 46/2001 8 octobre 2001

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI 2001- 2005, REVISE

Référence: LC 19/2001 du 2 avril 2001

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint en annexe un exemplaire du Programme de travail de l'OHI pour la période 2001 – 2005, révisé.

Des amendements ont été effectués en fonction des commentaires des Etats membres et du BHI. La présentation a également été revue afin de préciser quelles étaient les tâches déjà menées à bien ainsi que les dates limites prévues pour les tâches restant à accomplir. Les modifications concernant la présentation sont expliquées dans l'introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO Président

Annexe A: Programme de travail pour la période 2001-2005, révisé.

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2001 – 2005 *

Actualisé en septembre 2001

[* Ce plan quinquennal est actualisé chaque année.]

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2001-2005

Introduction

- 1. Le programme de travail détaillé 2001-2005 de l'OHI repose sur les objectifs et les buts de l'Organisation tels qu'ils sont établis dans le plan stratégique de l'OHI.
- 2. Ce programme de travail précise les tâches devant être menées à bien dans le cadre de chacun des cinq programmes de l'OHI.
- 3. Lors de la révision, les modifications nécessaires ont été identifiées puis apportées. Les "Tâches continues" de la précédente version constituent maintenant des "Objectifs" car il s'agit davantage de visées permanentes plutôt que de tâches précises. Pour cette catégorie, les priorités déjà établies (HP, MP et FP) ont été conservées.
- 4. Les "Tâches prévues" ainsi que les "Objectifs-clés" de la précédente version, qui se rapportaient aux mêmes concepts, ont été regroupés sous la rubrique "Tâches". Une date limite de réalisation a été assignée à chaque tâche. Les tâches déjà menées à bien sont suivies de la mention "Tâche déjà menée à bien".
- 5. Certaines répétitions ainsi que certains concepts peu clairs ont été éliminés et certaines priorités ont été revues, conformément aux commentaires des Etats membres.
- 6. Les tableaux résumant les affectations budgétaires ainsi que les graphiques à secteurs, qui doivent être modifiés suite à l'inclusion de l'ancien élément 3.6 "Edition et gestion des publications" dans le programme 4, sous 4.1 : "Gestion de l'information", pourront être réintroduits sur demande spécifique des Etats membres.

Table des matières

Programme 1	page	4
Programme 2	page	6
Programme 3	page	9
Programme 4	page	15
Programme 5	page	17

Priorités des objectifs

[HP] = haute priorité [MP] = moyenne priorité [FP] = faible priorité

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI 2001-2005

Programme 1

Coopération avec les États membres et avec les Organisations internationales

Elément 1.1 - Coopération avec les Etats membres

Cet élément a pour objectif la poursuite du développement de services de navigation internationaux comme suit :

Objectifs

O 1. 1. 1 Développer les travaux des commissions hydrographiques régionales, y compris la mise en œuvre des programmes de cartes internationales, et l'augmentation du nombre de cartes INT publiées [HP].

Action: CHR

O 1. 1. 2 Encourager une coopération bilatérale et régionale reposant sur les accords entre les SHN, et permettant des échanges équilibrés, que ce soit en terme de produits, de services ou de droits d'auteur [HP].

Action: Nations concernées +CHR+ BHI

O 1. 1. 3 Encourager la participation des Etats membres aux organes subsidiaires de l'OHI [HP].

Action: CHR + BHI

Tâches

Tâche 1.1.1. Étudier la mise en place ou l'élargissement des commissions hydrographiques régionales dans les zones NAVAREA VIII, le Pacifique nord est, la mer Baltique et l'Asie orientale [2001-2002].

Action: CHR + BHI + nations concernées

Elément 1. 2 - Coopération avec les Organisations internationales

Cet élément a pour objectif la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations internationales.

Objectifs

- O 1.2.1 Interagir de manière continue avec l'OMI, la COI, l'AISM, la CEI, l'ACI, l'ISO, la FIG et l'OMM en oeuvrant, tout particulièrement, par l'intermédiaire [HP]:
 - Du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC), du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV), du sous-comité de la coopération technique (TC), du sous-comité sur la recherche et le sauvetage (COMSAR) ainsi que de divers autres organes de l'OMI.
 - Du programme GEBCO ainsi que des programmes de la COI pour la cartographie océanique et d'autres programmes.
 - Des initiatives conjointes avec l'AISM et l'AIP ainsi qu'avec d'autres organisations compétentes en ce qui concerne le développement des infrastructures de navigation.
 - De la FIG, *via* divers groupes conjoints,
 - Du groupe de travail technique de l'ISO sur les normes pour les données spatiales (TC 211)
 - Du Processus consultatif informel des NU sur les océans et le Droit de la mer (UNICPOLOS).
 - De l'Assemblée des NU auprès de laquelle l'OHI a statut d'observateur.

Tâches

Tâche 1. 2. 1 Formaliser les relations avec l'ACI et la CEI en signant des protocoles de coopération [avant 2003].

Action: BHI

- Tâche 1. 2. 2 Coopérer avec l'OMI ainsi qu'avec le gouvernement italien eu égard à la création ainsi qu'à la formalisation d'un consortium chargé d'apporter son soutien à l'AMI de Trieste. [Tâche déjà menée à bien].
- Tâche 1.2.3 Officialiser les relations avec l'AISM par la signature d'un accord de coopération. [Tâche déjà menée à bien].

Actions menées à bien: Accord de coopération OMI-AMI-OHI, signé le 16 novembre 2000. Accord de coopération avec l'AISM, signé en juin 2001.

Elément 1.3 - Coopération avec les États non membres

Objectifs

O 1. 3.1 Etablir et développer des relations avec des Etats non membres, notamment par le biais des CHR, en vue de leur éventuelle adhésion à l'OHI et de leur développement en matière d'hydrographie [HP].

Tâches

Tâche 1.3.1 Entreprendre la formation d'une CHR pour la NAVAREA VIII, le Pacifique nord (Canada, USA, Mexique et Amérique centrale) et augmenter le nombre des CHR de l'Asie orientale et de la mer Baltique. (voir également la tâche 1.1.1) [2001-2002]

Action: Présidents des NAVAREA, CHR et BHI

Renforcement des capacités

Elément 2. 1 - Coopération technique

Objectifs

Évaluer en continu l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine ainsi que des informations nautiques dans les nations et les régions où l'hydrographie est en cours de développement et fournir des directives pour le renforcement des capacités hydrographiques locales. Identifier les besoins régionaux et sous-régionaux, encourager le progrès et discuter des possibilités en matière d'assistance technique et financière ainsi que de formation. [Ces actions peuvent être menées conjointement avec l'OMI, l'AISM, l'AIP ainsi que d'autres organisations nationales ou internationales pertinentes afin de couvrir la totalité des besoins en matière d'infrastructure de navigation (administration maritime, services portuaires et aides à la navigation, par exemple) et devraient inclure la coopération des CHR concernées] [HP].

Action: Présidents des CHR et BHI

O 2. 1. 2 Encourager la fourniture coordonnée d'une assistance technique et financière aux projets de développement hydrographique en établissant d'étroites relations avec les agences nationales et les organisations internationales pertinentes susceptibles d'apporter un financement ou toute autre type d'aide [HP].

Action: Présidents des CHR et BHI

O 2. 1. 3 Encourager et assurer le suivi de l'établissement d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays possédant des Services hydrographiques ou des organismes de levés hydrographiques bien établis, et ceux souhaitant établir ou élargir leurs capacités hydrographiques [MP].

Action: Présidents des CHR, Nations et BHI

O 2. 1. 4 Encourager la mise en place de capacités de formation plus importantes et de cours supplémentaires à l'intention du personnel hydrographique des pays en développement. [HP]

Action: Présidents des CHR, BHI et Nations

O 2. 1. 5 Encourager le développement des capacités en vue de la production mondiale d'ENC. [HP]

Action: CHR et BHI

O 2. 1. 6 Coordonner les projets de coopération technique dans les domaines de l'hydrographie, des cartes marines et de la sécurité de la navigation via le groupe de travail FIG/OHI de l'assistance technique et de la coordination de la coopération (CCAT). [MP]

Action: CHR et BHI

O 2. 1. 7 Identifier les agences dispensatrices d'aide susceptibles de constituer des sources de financement potentielles et rechercher activement leur participation. [MP]

Action: BHI

Tâches

Tâche 2. 1. 1 Poursuivre le projet visant à développer l'hydrographie, la cartographie marine ainsi que les infrastructures relatives à la sécurité de la navigation en Amérique centrale, en coopération avec la COCATRAM. [2001-2002]

> Action: BHI, COCATRAM, pays et CHR concernés NOTE: La 1^{ère} partie de ce projet a été menée à bien en décembre 2000

Tâche 2.1.2 Réaliser une étude portant sur la création ou le développement de départements d'hydrographie ainsi que sur la création de CHR ou l'élargissement de celles-ci dans les zones de la NAVAREA VIII, du Pacifique nord est (Canada, USA, Mexique, côte pacifique de l'Amérique centrale), de l'Asie (Cambodge, Vietnam) et des pays baltes (Lituanie, Lettonie). [2001-2002]

Action: BHI, pays et CHR concernés

Tâche 2, 1, 3 Créer un groupe d'étude chargé d'examiner avec l'OMI, l'AISM, l'AIP etc, l'état de l'hydrographie, des aides à la navigation et de la sécurité de la navigation en Afrique occidentale et en Afrique centrale en vue de formuler un projet de développement. Il s'agit là d'une initiative des États de la région. [2001-2002]

Action: Pays de la CHAtO et BHI

Tâche 2. 1. 4 Projet 7 MEDA et 2^e partie du projet MEDA (avec la CE et l'AMI de Trieste). [Avant 2003]

Action: BHI, AMI et OMI, Comité directeur MEDA

Tâche 2. 1. 5 Projet relatif aux services pour la sécurité de la navigation sur le lac Victoria (avec l'OMI et 1'AISM) [avant 2003]

Action: BHI, AMI et AISM

Tâche 2, 1, 6 Coopérer du point de vue technique au développement de l'hydrographie et des aides à la navigation en mer Noire (avec la CE et les pays concernés) Il s'agit là d'une initiative des États de la région . [avant 2003]

Action: GT sur la sécurité de la navigation en mer Noire, CHMMN, BHI et AISM.

Tâche 2.1.7 Poursuivre et développer les contacts avec la Banque asiatique de développement, la Commission européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale ainsi que les agences nationales favorables aux projets bilatéraux. [2001-2005]

Action: BHI et CHR

Tâche 2.1.8 Effectuer des visites de coopération technique auprès des pays et organisations ci-après :

> Amérique centrale et Mexique - Voir tâche 2.1.1 et 2.1.2 [2001] Asie - (Cambodge, Vietnam et pays de la NAVAREA VIII) - Voir tâche 2.1.2 [2002]. Pays baltes (Lettonie, Lituanie) - Voir tâche 2.1.2 [2002] Afrique occidentale et Afrique centrale -Voir tâche 2.1.11 [2001-2002] Organisations - Banque asiatique de développement, PNUD, Banque mondiale [2001-2002]

> Mer Rouge – (Érythrée, Arabie Saoudite, Yémen) [avant 2005]

Tâche 2.1.9 Etudier la mise en place d'un programme de bourses de l'OHI à l'intention des étudiants des pays en voie de développement et proposer, à cet effet, des dispositions budgétaires. [avant 2003]

Action: BHI et Nations

Elément 2. 2 - Adhésions

Objectifs

O 2. 2. 1 Encourager l'adhésion de nouveaux Etats membres. [HP]

Action: CHR et BHI

O 2. 2. 2 Encourager les États membres à fournir rapidement une réponse aux demandes d'adhésion des États non membres souhaitant faire partie de l'OHI, pour soutenir l'action du Gouvernement monégasque (Dépositaire de la Convention relative à l'OHI). [MP]

Action: BHI

Tâches

Tâche 2. 2.1 Etudier la mise en oeuvre d'une procédure d'adhésion à l'OHI moins complexe. [Tâche déjà menée à bien].

Action: Menée à bien par le BHI (voir propositions de la XVIe Conférence)

Tâche 2. 2. 2 Prendre des mesures afin d'éviter la suspension d'États membres et de restaurer les droits des États membres suspendus. [avant 2003].

Action: BHI

Tâche 2. 2. 3 Encourager les États membres à prendre une décision quant à la ratification des amendements à la Convention proposés en 1987 et en 1997. [2001-2002]

Action : Menée à bien par le BHI (Voir propositions de la XVIe Conférence)

Elément 2. 3 Assistance financière

Le BHI considère plus approprié d'inclure cet élément dans les objectifs de l'élément 2.1 : "Coopération technique". L'ensemble des éléments a donc été transféré sous les rubriques "Objectifs" et "Tâches" de l'élément: Coopération technique.

Soutien apporté aux techniques et aux normes

Les principaux travaux de ce programme seront répartis en six catégories : cartographie marine, levés hydrographiques, formation et enseignement, données pour les applications SIG, renseignements sur la sécurité maritime, et services de traduction.

Elément 3.1 - Cartographie marine

Objectifs

- O 3. 1. 1 Poursuite des travaux effectués en coopération en ce qui concerne le développement des services ECDIS et, en particulier :
 - 3.1.1.1 Amélioration et extension continues des spécifications et des normes par la CHRIS et ses groupes de travail, et liaison avec la CSC ainsi que l'ISO. [HP]

Action: BHI et EM

3.1.1.2 Soutien et encouragement apportés à la production et à la distribution des ensembles de données ENC par le Comité WEND, le RENC de l'Europe du Nord ainsi que toute nouvelle entité [HP].

Action: BHI, CHR et Comités/Commissions

3.1.1.3 Participation aux aspects "réglementation", "essais" et "certification" des ECDIS via le HGE OMI/OHI et le TC 80 de la CEI pour les questions touchant aux ECDIS, aux RCDS et aux ECS. [HP].

Action: BHI

3.1.1.4 Etablissement de contacts avec les organisations internationales représentant le secteur privé (organisations le chapeautant) afin de réduire les conflits potentiels et de maximiser la qualité et la disponibilité en matière de produits nautiques numériques adéquats, en les invitant à participer aux forums appropriés de l'OHI et via la participation de l'OHI à des activités non gouvernementales telle que la participation à l'OEF (Open ECDIS Forum). [HP].

Action: BHI et CHR

- O 3. 1. 2 Poursuite de la participation à l'élaboration de normes pour la cartographie et l'information géographique en association avec des groupes tels que le DGIWG, l'ACI et l'ISO, afin de s'assurer que les intérêts des membres de l'OHI sont pris en compte lors de la formulation des normes. [HP]
- O 3. 1. 3 Poursuite du développement du portefeuille de cartes internationales (papier) via les Commissions/Comités et organismes pertinents. [MP]

Action: CSC, CHR et Coordinateurs pour les cartes INT

3.1.3.1 Mise au point de nouveaux signes conventionnels eu égard à l'organisation du trafic maritime, y compris les voies de circulation archipélagiques, les services de trafic maritime, les zones environnementalement vulnérables, etc. [MP].

Action: CSC et BHI

3.1.3.2 Avancement des travaux de la Commission de standardisation des publications nautiques, tout particulièrement eu égard à la mise au point de formats standard pour les Avis aux navigateurs, les Instructions nautiques ainsi que d'autres publications nautiques. [MP].

Action: CSPN et BHI

3.1.3.3 Résolution des problèmes touchant à l'extension du plan de découpage des cartes INT afin d'y inclure les cartes à grandes échelles [MP].

Action: CSC, CHR et coordinateurs pour les cartes INT

O 3. 1. 4 Fourniture de conseils techniques aux Etats membres ainsi qu'aux utilisateurs des normes de l'OHI sur les systèmes et les processus cartographiques, ainsi que sur l'établissement de plans de cartographie nationaux (voir également programme 2, élément 1). [MP].

Action: BHI

Tâches

Tâche 3. 1. 1 Révision, développement et tenue à jour des publications suivantes : Nouvelles éditions des S-52 et S-57 [2001-2002)], M-4, M-11, S-23, [avant 2003] S-59 [avant 2005]

Action: Comités/Commissions, GT et BHI

- Tâche 3. 1. 2 Harmonisation complète des normes de l'OHI avec les normes de l'ISO. [avant 2003]
- **Tâche 3. 1. 3** Coordination et publication en matière de production d'ENC régionale et de plans de service en commençant par l'Europe en 2000 et en poursuivant avec l'Amérique du Nord, l'Asie orientale méridionale et les Caraïbes avant 2001 puis avec le Pacifique sud ouest et l'Amérique du Sud. **[avant 2005**]

Elément 3. 2 - Levés hydrographiques

Objectifs

O 3. 2. 1 Poursuivre, par le biais du groupe de travail sur la S-44, la mise au point de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et des activités connexes comme les observations de marées, via les groupes de travail existants. [MP]

Action: GT et BHI

- O 3. 2. 2 Guider et informer les États membres des l'OHI eu égard :
 - aux questions relatives à l'acquisition des données
 - aux techniques de géodésie et de télédétection ainsi qu'à l'utilisation des nouvelles techniques. [MP]

Action: CHR et BHI

O 3. 2. 3 Par le biais du comité sur les marées, guider et informer les Etats membres eu égard aux développements intervenus en matière d'observation des marées, en particulier en ce qui concerne les programmes de recherche spatiaux relatifs aux composantes de la marée [Topex Poseidon, ERS]. [MP]

Action: Commission de l'OHI sur les marées et BHI

O 3.2.4 Répondre aux demandes de conseils des organisations internationales et des Etats membres concernés sur les aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer. [MP]

Action: ABLOS et BHI

Tâches

Tâche 3. 2. 1 Compiler le manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques. [2001-2002] *Action: GT et BHI*

Tâche 3. 2. 2 Préparer une version Web du Dictionnaire hydrographique de l'OHI [Projet DHYDRO. [2001-2002]

Action: GT et BHI

Tâche 3. 2. 3 Préparer un profil S-57 en vue d'un format d'échange standard pour les données hydrographiques de base. [avant 2003]

Action: GT et BHI

Tâche 3.2.4 Consulter les États membres sur la nécessité d'établir des normes pour l'hydrographie des fleuves et des voies intérieures navigables, afin de traiter de sujets spécifiques comme les niveaux hydrométriques, les techniques de levés, la représentation des côtes, les changements de voies, etc. [avant 2003]

Action: CHR et BHI

Tâche 3.2.5 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : S-32,S-60 [Tâche déjà menée à bien], S-44, S-50, S-51, S-55. [avant 2005]

Action: GT et BHI

Elément 3. 3 - Formation et enseignement

Objectifs

O 3. 3. 1 Mettre au point des normes de compétence pour les hydrographes ainsi que les spécialistes en cartographie marine et homologuer les cours. Examiner et tenir à jour les normes afin de tenir compte de l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes. [HP]

Action: CCI, BHI

O 3. 3. 2 Améliorer le niveau de compétence international en matière d'hydrographie et fournir des directives à la communauté hydrographique internationale eu égard à la formation en hydrographie via le Comité consultatif international FIG-OHI sur les normes de compétence pour les hydrographes. [HP]

Action: CCI, BHI

O 3. 3. 3 Encourager partout dans le monde, l'établissement de cours d'hydrographie ainsi que de cartographie marine et fournir des conseils quant à leur soumission en vue d'une homologation par le Comité consultatif international OHI/FIG, afin d'augmenter le nombre de cours internationaux conformes aux normes convenues [MP].

Action: CCI, CHR et BHI

Tâches

- **Tâche 3. 3. 1** Achever la mise au point de la 9^e édition des normes de compétence. **[Tâche déjà menée à bien]**
- **Tâche 3.3.2** Réviser, préparer et tenir à jour les publications: M-5, M-6 [nouvelle publication] et S-47 [**Tâche déjà menée à bien**].

Action: CCI et BHI

Tâche 3. 3. 3 Mettre au point des normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine, via le nouveau comité consultatif. [2001-2002]

Tâche 3. 3. 4 Entreprendre des actions avec des agences internationales de financement en vue de promouvoir l'enseignement et la formation hydrographiques dans les pays en voie de développement [2001-2005].

Action: BHI et Nations

Tâche 3. 3. 5 Consulter les Etats membres sur la nécessité d'établir des normes spécifiques pour la cartographie des fleuves et des voies intérieures navigables. [avant 2003]

Action: CHR et CSC

Tâche 3. 3. 6 Proposer des cours de formation à la diffusion des RSM. [avant 2005]

Action: CCI, CDARN et BHI

Elément 3.4 - Données pour les applications géomatiques

Objectifs

- O 3. 4. 1 Aider les États membres à optimiser et à étendre l'utilisation de leurs ensembles de données hydrographiques à des fins autres que la navigation comme suit:
 - 3.4.1.1 En mettant au point des produits génériques et de spécifications de services et en faisant des recherches, par l'intermédiaire du sous groupe HSDE (Hydro Survey Data and Exchange) du TSMAD quant à la manière d'inclure ces données dans la S-57. [HP]

Action: RENC

3.4.1.2 En approfondissant l'interprétation du Droit de la mer, par le biais du groupe ABLOS.

Action: ABLOS et BHI

3.4.1.3 En contrôlant l'élaboration de normes de formation aux applications géomatiques et en contribuant à celles-ci. [MP]

Action: BHI

3.4.1.4 En contrôlant les développements géomatiques intervenant dans le monde, en particulier ceux associés à la gestion des données de la zone côtière ainsi qu'au développement des infrastructures régionales, nationales et globales en matière de données spatiales. [FP]

Action: Nations et BHI

- O 3. 4. 2 Participer à l'élaboration de normes en matière d'informations cartographiques et géographiques, et à l'alignement des normes de l'OHI sur des normes plus générales pour les données spatiales, via :
 - le Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP] Action : Nations et BHI
 - l'Infrastructure globale en matière de données spatiales [MP]

Action: BHI en collaboration avec l'ACI

la Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales [MP]
Action: BHI

- O 3. 4. 3 Poursuivre la contribution au développement de la cartographie des océans et des eaux peu profondes partout dans le monde comme suit :
 - 3.4.3.1 En réaffirmant le rôle des Services hydrographiques en matière de collecte et de gestion des données bathymétriques numériques pour les projets GEBCO et de cartographie océanique. [HP]

Action: CHR et BHI

3.4.3.2 En participant à la définition et au développement des projets et des produits GEBCO et COI y compris les cartes bathymétriques régionales internationales parrainées par la COI. [HP]

Action: BHI en coordination avec la COI

3.4.3.3 En collaborant avec la COI et les Nations Unies en ce qui concerne le contrôle de l'attribution de noms des formes du relief sous-marin dans les eaux internationales. [HP]

Action: SCUFN et BHI

3.4.3.4 En encourageant les Etats membres à fournir des données pour la cartographie océanique internationale. [MP]

Action: CHR et BHI

3.4.3.5 En poursuivant le développement du Centre de données numériques de Boulder, Colorado. [MP]

Action: CHR et BHI

3.4.3.6 En assurant un service d'information pour les questions océanographiques. **[FP]****Action: BHI

Tâches

Tâche 3. 4. 1 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : B-2, B-4, B-6, B-7, et B-8. [2001-2005]

Action: GT et BHI

Tâche 3. 4. 2 Achever l'harmonisation entre normes de l'OHI pour les données spatiales et normes de l'ISO. [2001-2002]

Action: TSMAD et BHI

Tâche 3. 4. 3 Organiser la Conférence pour le Centenaire de la GEBCO prévue pour 2003. [avant 2003]

Action: BHI en coordination avec la COI

Elément 3.5 - Renseignements sur la sécurité maritime

Objectifs

O 3. 5. 1 Encourager la mise en œuvre du SMDSM par l'intermédiaire des coordinateurs NAVAREA ainsi que de la Commission de l'OHI pour la diffusion des avertissements radio de navigation [CDARN]. [HP]

Action: CDARN et BHI

O 3. 5. 2 Améliorer les normes globales pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime [RSM], en coopération avec l'OMI et l'OMM (RSM). [HP]

Action: CDARN et BHI

Tâches

Tâche 3. 5. 1 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :

S-53 et appendice [Tâche déjà menée à bien] M-12 [avant 2003] Action: BHI

Elément 3. 6 - Edition et gestion des publications

La totalité de cet élément a été transférée dans le programme 4 sous le titre : "Gestion de l'information".

Elément 3. 6 - Services de traduction

Objectifs

O 3. 6. 1 Assurer des services de traduction dans les langues de l'Organisation, conformément aux obligations énoncées dans les documents de bases de l'OHI ainsi que dans les résolutions de l'OHI (Publications M1 et M3). [HP]

Action: BHI assisté des Nations, selon qu'il convient

O 3. 6. 2 Assurer des services d'interprétation au BHI le cas échéant. [MP]

Action: BHI

Gestion de l'information et relations publiques

Elément 4. 1 - Gestion de l'information

Cet élément a pour objectif la diffusion des informations pertinentes aux Etats membres de l'OHI, aux organisations ainsi qu'aux particuliers en tirant parti de la puissance des nouvelles technologies.

Objectifs

Mettre à disposition et développer un site Web de l'OHI informatif constituant le principal moyen de distribution de l'information . Organiser la production et la distribution des publications de l'OHI dans les langues appropriées, via le site Web de l'OHI, les cédéroms et, le cas échéant, le support papier. [HP]

Action: BHI

O 4. 1. 2 Fournir d'autres informations aux Etats membres sous couvert de lettres circulaires. [HP]

Action: BHI

O 4. 1. 3 Exploiter et tenir à jour les équipements de traitement graphique du BHI, mécaniques ou informatisés. [HP]

Action: BHI

Tâches

- Tâche 4. 1. 1 Mener à bien le passage des publications de l'OHI sur support numérique. [2001-2002].
- **Tâche 4. 1. 2** Entreprendre une nouvelle restructuration interne du BHI en ce qui concerne la gestion de l'information [2001-2002].
- Tâche 4. 1. 3 Assurer la distribution annuelle des publications de l'OHI sur cédérom. [2001-2005]
- **Tâche 4. 1. 4** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :

 $M\text{--}2\ \textbf{[2001-2002];}\ P\text{--}4, P\text{--}5, P\text{--}7\ \textbf{[annuellement];}\ P\text{--}6\ \textbf{(tous les 5 ans);}$

M-1 [2001-2002]; M-3 [actualisation permanente]

Elément 4.2 - Relations publiques

Objectifs

O 4. 2. 1 Sensibiliser à l'importance de l'hydrographie et s'assurer que sont correctement comprises la nécessité qu'il y a à disposer d'un Service hydrograhique ainsi que les responsabilités de ce dernier, tout particulièrement au niveau gouvernemental et au niveau des utilisateurs [2001-2005].

Action : BHI et Etats membres

O 4. 2. 2 Guider et informer les Etats membres eu égard aux relations avec le monde universitaire et le secteur privé, afin de tirer profit, de la meilleure manière possible, des capacités en matière de recherche et de développement disponibles dans ces secteurs. [2001-2005].

Action: BHI et Etats membres

O 4.2. 3 Communiquer des informations aux responsables en matière de prise de décision sur demande ainsi qu'à l'occasion de visites aux Etats membres et non membres. [2001-2005]

Action: BHI

Tâches

Tâche 4. 2. 1 Faire des communications sur le sujet lors des conférences et séminaires appropriés. [2001-2005]

Action: BHI

Tâche 4.2.2 Diffuser des communiqués de presse pendant toutes les principales réunions de l'OHI. [2001-2005]

Action: BHI

Tâche 4.2.3 Produire, en trois langues, la nouvelle édition de la M-2. [2001-2002]

NOTE: La version anglaise de la nouvelle édition de la M-2 sera publiée avant fin 2001

Tâche 4.2.4 Guider et renseigner les Etats membres sur les informations comparatives appropriées relatives aux responsabilités et aux ressources employées, afin d'assurer un service "d'évaluation des performances" permettant d'identifier la "meilleure pratique" (voir note ci-dessous). [2001-2002].

Action: BHI et Etats membres

Tâche 4.2.5 Créer, à l'intention du public, un ensemble de documents concernant le matériel déjà utilisé par les Etats membres. [2001-2005]

Action: BHI

Tâche 4.2.6 Guider et informer les Etats membres sur les développements intervenant en matière de gestion de la qualité, et encourager les accréditations en la matière (ISO 9000), afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que fournisseurs de services de qualité. [avant 2003].

Action: BHI et Nations

Tâche 4.2.7 Rédiger un document d'information /mettre en place un site web pour promouvoir l'hydrographie en tant que carrière intéressante reconnue par les établissements d'enseignement. [avant 2005]

Action: BHI

Tâche 4.2.8 Etablir un compendium des cas juridiques associés à la cartographie marine et aux accidents maritimes. [avant 2005]

Action: BHI

Note: L'évaluation des performances est définie comme "un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle".

Développement général de l'Organisation

Elément 5.1 - Développement interne de l'OHI

Cet élément vise à gérer le développement approprié de l'OHI, afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure d'effectuer, de manière efficace, les tâches définies par les États membres.

Objectifs

- O 5. 1. 1 Effectuer une mise à jour annuelle du programme de travail intersession de l'OHI. [HP].
- O 5. 1. 2 Organiser, au BHI, une bibliothèque regroupant une collection /compendium d'ouvrages et de revues techniques appropriés (en particulier ceux produits par diverses organisations maritimes). [MP/FP]

Action: BHI

O 5. 1. 3 Encourager l'amélioration des communications au sein de l'Organisation, notamment en favorisant l'utilisation de moyens numériques [par ex. courrier électronique, publications numériques, etc.]. [MP]

Action: BHI

O 5. 1. 4 Examiner les possibilités d'échange de personnel entre les SH et le BHI. [Décision 3, XVe Conférence HI]. [FP]

Action: BHI

Tâches

Tâche 5. 1. 1 Étudier des propositions en vue d'une restructuration plus poussée de l'Organisation afin que celle-ci soit mieux en mesure de répondre aux besoins des États membres ainsi qu'aux objectifs fixés dans le plan stratégique, et pour améliorer le rapport coût-efficacité. [avant 2005]

Elément 5. 2 - Administration de l'OHI

Objectifs [Systématiques] Action: BHI

O 5. 2. 1	Gestion financière de l'OHI
5.2.1.1	Planification financière, budgétisation, gestion financière
5.2.1.2	Gestion des contributions des États membres, et contrôle du respect des règlements dans les délais
5.2.1.3	Gestion de l'investissement des fonds de l'OHI
5.2.1.4	Mise en place d'un service pour la vente des publications aux utilisateurs intéressés
5.2.1.5	Tenue des comptes, comptabilité et rapports financiers
5.2.1.6	Boutique du BHI et questions diverses
O 5. 2. 2	Gestion du personnel du BHI
5.2.2.1	Administration du personnel
5.2.2.2	Évolution du personnel
5.2.2.3	Gestion des fonds de retraite, d'assurance médicale, etc.
O 5. 2. 3	Administration du secrétariat du BHI
5.2.3.1	Service d'enregistrement et de réception
5.2.3.2	Postes, téléphones, douanes, etc.

5.2.3.3	Réservation d'hôtels et autres services à l'intention des représentants des EM, à Monaco.
O 5. 2. 4	Administration des déplacements du personnel du BHI
5.2.4.1	Programmer, organiser et suivre les déplacements du personnel du BHI
<u>Tâches</u>	
Tâche 5.2.1	Six mois avant la XVIe Conférence présenter un rapport sur la révision des salaires au BHI incluant les nouvelles structures salariales devant s'appliquer au personnel de catégorie B [2000] NON ENCORE MENEE A BIEN
Tâche 5.2.2	Préparer le budget de la période 2003-2007. [2001-2002]
Tâche 5.2.3	Faire des propositions en vue d'encourager le paiement rapide des contributions y compris des propositions visant à réduire la pression financière pour les petites nations [avant 2003]
Tâche 5.2.4	Mettre au point un logiciel permettant une présentation budgétaire en fonction du programme, à compter de 2003. [avant 2003]
Tâche 5.2.5	Étudier les procédures d'évaluation du personnel. [avant 2003]
Tâche 5.2.6	Etudier d'autres options en matière de sécurité sociale. [2001] Etude réalisée. Impossibilité de mettre en œuvre les options identifiées.
	Elément 5. 3 - Biens du Bureau et technologie de l'information

Objectifs [Systématiques] Action: BHI

O 5. 3. 1 Administration des biens du BHI

- 5.3.1.1 Entretien et réparations du bâtiment
- 5.3.1.2 Salubrité et sécurité
- 5.3.1.3 Equipement et ameublement du Bureau
- 5.3.1.4 Acquisitions du BHI
- 5.3.1.5 Conférences intersessions, réunions et réceptions au BHI

O 5. 3. 2 Technologie de l'information au BHI

- 5.3.2.1 Gérer la maintenance et l'amélioration des installations informatiques, conformément au plan directeur informatique
- 5.3.2.2 Gérer le réseau local du BHI

Elément 5. 4 - Questions relatives au gouvernement hôte. Systématiques. Action: BHI

- O 5. 4. 1 Application de l'Accord de siège. [HP]
- O 5.4.2 Relations avec le gouvernement monégasque à tous les niveaux ainsi qu'avec les diplomates monégasques en poste dans les pays clés et aux NU (visites, briefings etc.). Gestion des divers aspects des demandes d'adhésion et d'accession à la Convention. [HP]

Elément 5.5 - Conférences de l'OHI

Tâche 5. 5.1 Organiser la XVIe Conférence HI et l'exposition associée. [2001-2002]